



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition partie 4 du mois de Décembre 2018

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau des ressources humaines

Arrêté en date du 13 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne

Page 2370

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Arrêté en date du 21 décembre 2018 relatif au régime d'ouverture au public des services du centre des Finances Publiques de Chauny

Page 2372

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau des ressources humaines

Arrêté en date du 13 décembre 2018

portant désignation des membres du comité technique

départemental de la préfecture de l'Aisne

Le Préfet de l'Aisne,

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2015 modifié portant composition du comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 fixant le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne ;

VU les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 30 novembre 2018 au 6 décembre 2018, relatifs au comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le préfet, en qualité de président

le secrétaire général de la préfecture, en qualité de responsable en matière de gestion des ressources humaines

b) Représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives suite aux résultats des élections qui se sont déroulées du 30 novembre 2018 au 6 décembre 2018 :

Titulaires :

1. Mme Anne COSNEAU, adjoint administratif principal de 1ère classe, déléguée du syndicat CGT-USPATMI ;
2. M. David LECOCQ, attaché d'administration de l'État, délégué du syndicat CGT-USPATMI ;
3. M. Arnaud LEMAIRE, technicien des systèmes d'information et de communication de classe supérieure, délégué du syndicat CGT-USPATMI ;
4. Mme Angélique DESSAINT, adjoint administratif principal de 2ème classe, déléguée du syndicat FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur FSMI FO SIC ;
5. M. Dominique BOMBLED, secrétaire administratif de classe normale, délégué du syndicat FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur FSMI FO SIC ;
6. Mme Christelle DEWAILLY, secrétaire administratif de classe normale, déléguée du syndicat FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur FSMI FO SIC.

Suppléants :

- Mme Sabrina MARTINEZ, adjoint administratif principal de 2ème classe, déléguée du syndicat CGT-USPATMI ;
- M. Patrick DEGEMBE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, délégué du syndicat CGT-USPATMI ;
- Mme Malika MECHKOUR, adjoint administratif principal de 1ère classe, déléguée du syndicat CGT-USPATMI ;
- Mme Audrey LAFLUTTE, secrétaire administratif de classe normale, déléguée du syndicat FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur FSMI FO SIC ;
- Mme Delphine THOMAS, adjoint administratif principal de 1ère classe, déléguée du syndicat FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur FSMI FO SIC ;
- M. Patrick LASKOWSKI, adjoint technique principal de 2ème classe, délégué du syndicat FO Préfectures et des services du ministère de l'intérieur FSMI FO SIC.

.../...

Article 2 :

Lors de chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 9 janvier 2015 modifié portant composition du comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne susvisé est abrogé.

Article 4 :

Le mandat des membres du comité technique départemental de la préfecture de l'Aisne entre en vigueur à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 13 décembre 2018

Le Préfet de l'Aisne
Nicolas BASSELIER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Arrêté en date du 21 décembre 2018 relatif au régime d'ouverture au public des services du centre des Finances Publiques de Chauny

La directrice départementale des Finances Publiques de l'Aisne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Édith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Aisne ;

Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016, nommant M. Nicolas BASSELIER Préfet de l'Aisne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances Publiques de l'Aisne ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} – Les services du centre des Finances Publiques de Chauny, 5 rue Ferdinand Buisson, seront fermés à titre exceptionnel le 27 et le 28 décembre 2018.

Art. 2 – La Directrice départementale des finances publiques de l'Aisne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 21 décembre 2018

Par délégation du Préfet, Edith MARCHICA-RICOUR
Administratrice générale des Finances Publiques

